MSSANTE : LES MESSAGERIES RÉSERVÉES AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ

DÉFINITION

MSSanté est système de messageries électroniques réservé aux professionnels de santé.

MSSanté constitue un « espace de confiance » que peuvent intégrer des opérateurs de messageries (établissements de santé, éditeurs de logiciel, ASIP Santé, industriels, etc.) pour sécuriser le service de messagerie électronique qu'ils proposent aux professionnels de santé.

A terme, l'ensemble des messageries de santé existantes a vocation à intégrer « l'espace de confiance » MSSanté.

OBJECTIFS

Favoriser les échanges par emails entre professionnels de santé en les rendant plus sûrs et plus simples, et ainsi améliorer la coordination des soins.

EN PRATIQUE

Les avantages de la MSSanté

L'utilisation de la MSSanté garantit l'identité de l'émetteur et du destinataire, l'intégrité du contenu du message et la confidentialité des informations y figurant. Elle permet par ailleurs d'accéder à un annuaire national des professionnels de santé.

Quels usages pour les officines ?

La MSSanté est un outil particulièrement pertinent pour les sujets liés à la coordination des soins et aux nouvelles missions des pharmaciens. Par exemple :

- La gestion des échanges entre le pharmacien et le médecin dans le cadre des bilans partagés de médication et des entretiens pharmaceutiques.
- La réception des ordonnances exécutées pendant les périodes de garde. Une expérimentation est en cours en Vendée, la généralisation dans l'ensemble des départements de la région est prévue à partir de mars 2019.

Qui peut obtenir une adresse MSSanté ?

Tout professionnel de santé titulaire d'une carte de professionnel de santé (CPS), qu'il exerce en ville ou à l'hôpital. Il doit préalablement s'identifier sur le système MSSanté grâce à sa CPS.

Les salariés des officines peuvent-ils utiliser la messagerie sécurisée ?

Oui, sous la responsabilité du pharmacien qui les emploie et dans le respect des exigences de sécurité et de confidentialité prévues par les textes en vigueur (les salariés étant notamment tenus au secret professionnel).

Les solutions disponibles pour les officines

Type de solution	Opérateurs (liste non exhaustive)	Coût	Intégration dans le LGO
• Boîte aux lettres individuelle	OFFIMSS (Pharmagest)	Payante	Oui
	Mailiz (ASIP Santé)	Gratuite	Non
	e-santé MAIL (GCS e-santé)	Gratuite	Non
• Boîte aux lettres organisationnelle*	OFFIMSS (Pharmagest)	Payante	Oui
	e-santé MAIL (GCS e-santé)	Gratuite	Non

*adresse mail commune à l'ensemble de l'officine

→ *A noter : il est fortement recommandé d'installer des boîtes aux lettres organisationnelles, notamment pour garantir la continuité de fonctionnement.*

Le déploiement de la MSSanté dans la région Pays de la Loire

Son déploiement est organisé par l'URPS Pharmaciens et l'URML, avec l'appui de l'ARS, du GCS eSanté et de l'Assurance Maladie. Il se fait progressivement depuis 2018. L'URPS Pharmaciens est l'interlocuteur privilégié des officines sur le sujet.

Point sur la migration d'Apicrypt vers une solution compatible MSSanté

Plus de 50 % des médecins sont équipés de la solution Apicrypt. En 2019, Apicrypt V2 intègre « l'espace de confiance » MSSanté.

RÉMUNERATION

Depuis 2019 (paiement en 2020), les officines doivent disposer d'une solution MSSanté pour être éligibles au versement du forfait structure.

POUR ALLER + LOIN

www.mssante.fr